

CULTURE CANNE-A-SUCRE

-N°01 du 13 août 2018 -

Données : juillet 2018



Le Résumé de situation de quelques ravageurs au sein de l'ensemble des parcelles observées

Nuisible	Statut Observations / Niveau de présence
Rouille orangée <i>Puccinia kuehnii</i>	Absence
Charbon <i>Sporisorium scitamineum</i>	Absence
Chenilles défoliatrices	Présence
La flore adventice	Présence

Niveau de présence : Aucun Faible Moyen Fort

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Dans ce numéro :

La flore adventice :

Niveau de pression stable

Fin de récolte cannière

Lutter contre le développement des adventices dès le début du cycle

Retrouvez toutes nos

éditions du BSV
Guadeloupe sur :

<http://daaf971.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>

Responsables de la rédaction :

Maëva KANCEL

Mail : kancel.fredon971@orange.fr

Christina JACOBY-KOALY

Mail : jacobyk.fredon971@orange.fr

Christophe BOC

Mail : christophe.boc@ctcs-gp.fr

Comité de relecture :

CTCS - F. GROSSARD

INRA - S. GUYADER

SICA LPG - M. HERY

DAAF/SPAVE - K. LOMBION et E. CABIROL

Chambre d'Agriculture - J. OSSEUX

CIRAD - JH. DAUGROIS

FREDON Guadeloupe

C/o CIRAD - Station de Neufchâteau

Sainte-Marie

97130 Capesterre-Belle-Eau

Tél : 0690 751 201

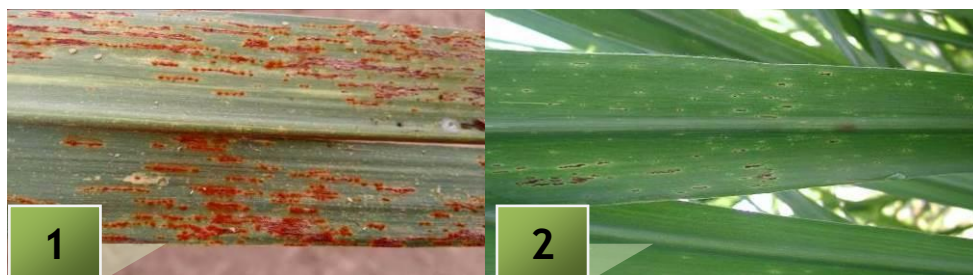
Vigilance : Rouille orangée « *Puccinia kuehnii* » :

La rouille orangée est un organisme réglementé, **aucune présence officielle n'a été déclarée sur le territoire.**

En cas de soupçons, adressez-vous au Service de l'Alimentation de la DAAF (0590.99.60.50) ou à la FREDON (05.90.41.68.42)



Ne pas confondre les symptômes de la rouille orangée (photo 1) (statut : non présent sur le territoire) avec ceux de la rouille brune (photo 2) (statut : présent en Guadeloupe).



Crédits photos : JH DAUGROIS (CIRAD)

CULTURE canne-à-sucre

RÉGION GUADELOUPE

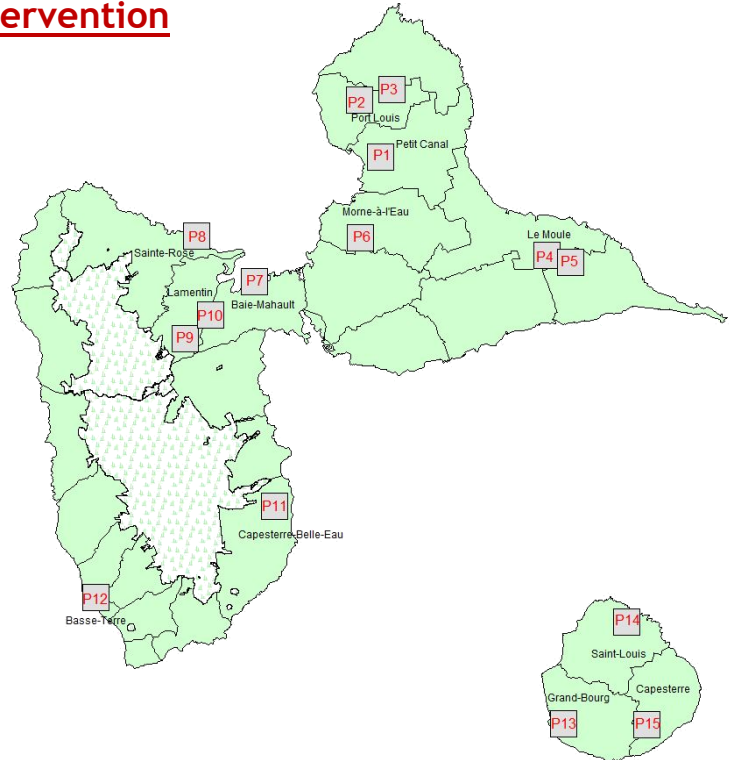


L'ensemble des informations qui suivent ne concerne que les données issues des parcelles d'observations. Il est nécessaire et important d'observer sa parcelle avant toute intervention

➤ Répartition des parcelles

15 parcelles sont suivies en culture de canne-à-sucre.

La campagne sucrière 2018 a débuté le 28 février à Marie-Galante et le 1^{er} Mars en Guadeloupe continentale. Elle s'est achevée en respectivement sur les deux territoires les 20 et 28 juin.



Graphique 1 : Répartition géographique des parcelles d'observations

➤ Phénologie

Tableau 1 : Stade végétatif des parcelles de canne-à-sucre suivies au mois de juillet 2018

Parcelle	Commune	Variété	Stade végétatif	Statut de la parcelle
P1	Petit-Canal	B5992, R579	Levée	Récoltée en juillet 2018
P2	Port-Louis P1	R579	Tallage	Récoltée en mars 2018
P3	Port-Louis P2	B80689	Tallage	Récoltée en avril 2018
P4	Le Moule	B5992	Tallage	Récoltée en mai 2018
P5	Le Moule	Pépinière	Levée	Récoltée en juillet 2018
P6	Morne-à-l'Eau	R579	Levée	Récoltée en juillet 2018
P7	Baie-Mahault	R570	Tallage	Récoltée en avril 2018
P8	Sainte-Rose	R582, R579, R570	Levée	Récoltée en juillet 2018
P9	Lamentin	R570	Levée	Récoltée en juillet 2018
P10	Lamentin	R570	Tallage	Récoltée en avril 2018
P11	Capesterre-Belle-Eau	R579	Levée	Récoltée en juin 2018
P12	Basse-Terre	R579	Levée	Récoltée en juin 2018
P13	Grand-Bourg	B80689	Tallage	Récoltée en mars 2018
P14	Saint-Louis	B80689	Tallage	Récoltée en mars 2018
P15	Capesterre MG	B80689	Levée	Récoltée en juillet 2018

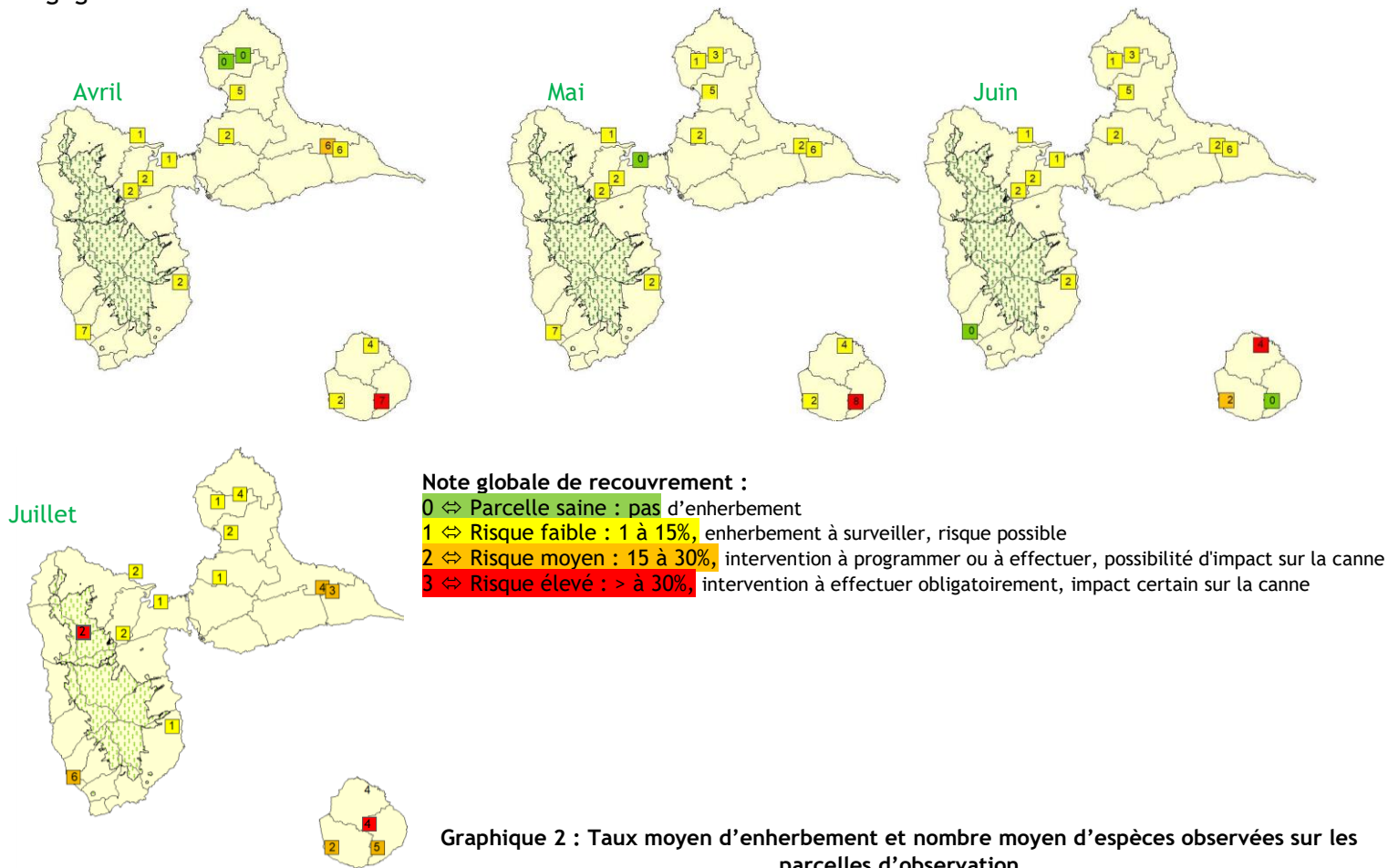
CULTURE canne-à-sucre

RÉGION GUADELOUPE



➤ L'enherbement :

L'état sanitaire général de l'ensemble des suivis est stable. Pour rappel, l'enherbement constitue une contrainte importante au développement de la canne-à-sucre. La flore adventice consomme une part non négligeable des fertilisants et de l'eau au détriment de la canne.



Les parcelles observées ont toutes été récoltées. Les parcelles P2, P3 P7, P5 et P10 ont été désherbées mécaniquement. Les parcelles P2 et P3 ont reçu de l'engrais. La parcelle P1 a été traitée en vue d'une replantation.

Le taux d'enherbement est en augmentation sur les parcelles P4, P5, P12 et P15.

Des mesures doivent être prises pour lutter contre le développement des adventices sur les parcelles P10 et P14. La présence de *Chenilles défoliatrices* sur la parcelle P10 est liée à la forte présence de *Rottboellia cochinchinensis*.



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto